



Désaccord avec son associé !

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:12**

Je ne m'entend plus avec mon associé, qui ne participe que très peu à notre activité, que me conseillez-vous ?

Une société repose avant tout sur une volonté commune de travailler ensemble et que les juristes appellent l'affectio societatis. Lorsque ce ferment disparaît les conflits naissent bloquant le bon fonctionnement d'une entreprise.

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- 1-Faire une proposition de rachat des parts de votre associé
- 2-Liquider votre société en partageant les actifs. Pour cela, un commissaire aux comptes procédera à l'évaluation des actifs avant que ceux-ci ne soient éventuellement cédés. Les fruits de la vente seront partagés entre les actionnaires au titre des bonis de liquidation.
- 3-Laisser votre société sans activité afin de laisser votre associé actuel et monter une seconde société.

Serge YOUSSEFIAN
cyberpro